

REGLEMENT DU 2KV et du KV DE RIMPLAS 2025

Nature de la compétition :

Le 2KV et le KV de Rimplas sont 2 courses à pied, individuelles, avec classement en fonction du temps réalisé, et par catégorie de coureurs (classement selon les tranches d'âges définies par la F.F.A.)

Le 2KV pourra s'effectuer en équipe de 2.

Organisation :

La course est organisée par l'Association Team Rimplas.

Elle aura lieu le samedi 24 mai 2025.

Inscriptions :

La course est ouverte à toute personne, licenciée ou non, à partir de 18 ans sous réserve de présentation d'un PPS (Parcours de Prévention Santé) datant de moins de 3 mois au jour de la course pour les non-licenciés.

Les inscriptions s'effectueront :

- En ligne sur le site : sport-up.fr

Les tarifs sont de :

- 20 euros pour le KV
- 25 euros pour le 2KV
- 30 euros pour le 2KV en équipe

En cas de désistement aucun remboursement ne sera effectué.

Une pasta party est offerte aux coureurs à l'issue de la course.

Elle est aussi ouverte aux accompagnants, une participation est demandée sur la base suivante :

- Pasta party accompagnant 7 euros (5 euros pour les enfants de moins de 12 ans)

Retrait des dossards :

La remise des dossards se fera :

le vendredi 23 mai à partir de 17h et le samedi 24 mai à partir de 6h30 jusqu'à 7h30 maximum .

A la salle des fêtes de Rimplas (30mn pour accéder au départ).

Départ :

Le départ des 3 courses sera donné à partir de 8h00 par vague de 10 à 20 coureurs toutes les 5 minutes, (l'horaire de votre départ précis vous sera communiqué dans la semaine précédant la course) au lieu-dit de la Fréssinéa , les coureurs s'y rendront à pieds depuis le village (D-550M ; compter 30mn maxi)

Le relais du 2KV en équipe s'effectuera au 1000M l'équipier 2 se rendra du village au 1000M à pied (D+450M ; compter 30mn maxi)

Le temps maximum accordé aux participants pour être classé est fixé à 4h30 pour le 2KV et 2h30 pour le KV.

Les coureurs du 2KV n'étant pas passé à 10h au 1000M seront arrêtés et classés sur le KV.

Le relais des équipes du 2KV devront s'effectuer au 1000M maximum avant 10h

Parcours :

Le Trail de Rimplas se compose pour l'année 2025 de 2 parcours composés de chemins, de piste forestière et sentiers avec quelques passages sur route goudronnée.

Les dénivelés totaux positifs sont de :

- 1000 m pour le KV
 - Altitude de départ : 600m
 - Altitude d'arrivée : 1600m
- 2050 m pour le 2KV
 - Altitude de départ : 600m
 - Altitude d'arrivée : 2610m.

Le départ et l'arrivée auront lieu sur la commune de Rimplas.

Il est expressément demandé à tous de respecter la nature, de ne jeter aucun emballage sur la totalité du parcours et de respecter les autres usagers.

Il est demandé à tous de rester sur le sentier principal et ne pas prendre les raccourcis afin de préserver les milieux et respecter le balisage.

Retour :

Le retour des 2 courses s'effectuera à pied par le même chemin que la montée (D-1600M ; compter 1h45 maxi pour le 2KV) et (D-450M compter 30mn maxi pour le KV)

Le repas et la remise des prix s'effectueront au village :

12h30 le repas

Vers 14h30 la remise des prix

Ravitaillement :

Un point de ravitaillement est prévu à l'arrivée de chaque course, des points d'eau seront mis en place :

- D+550M (le Village)
- D+1400M (la Montagnole)

Chaque coureur devra se munir d'une réserve d'eau individuelle.

Sécurité :

Elle est assurée par des signaleurs bénévoles et par une équipe de sapeurs-pompiers avec le matériel adéquat.

Tous les participants devront obligatoirement être équipés de sifflet, d'un téléphone portable, d'une couverture de survie et d'une réserve d'eau individuelle. Pour le 2KV, une veste ou un coupe-vent sera obligatoire.

Des titulaires du PSC seront présents sur le parcours. En outre un serre-file accompagnera les coureurs tout au long des courses.

Seuls les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes décisions visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles. Pour les mêmes raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler les parcours en dernière minute en cas d'intempéries, dans ce cas précis aucun remboursement pourra être réclamé.

Contrôle

Un pointage sera effectué sur le parcours par les organisateurs.

Tout coureur classé à l'arrivée qui ne serait pas passé par ce point de contrôle sera disqualifié et retiré du classement.

Un contrôle du matériel obligatoire ce fera de façon aléatoire sur des coureurs pris au hasard au départ ,sur le parcours et à l'arrivée de la course.

Tout coureur ne pouvant présenter un des 5 équipements obligatoires ce verra disqualifier et retirer du classement.

Abandon :

Un coureur qui abandonne durant la course doit retirer son dossard, le remettre au point de ravitaillement le plus proche ou au serre file et le signaler aux organisateurs.

Assurance :

Pour les organisateurs : leurs responsabilités civiles sont couvertes par une assurance souscrite auprès de GROUPAMA.

Pour les coureurs :

- pour les participants licenciés, la couverture individuelle accident est assurée pour les licenciés qui bénéficient des garanties liées à leur licence.

- pour les participants non licenciés, ils leur incombent de s'assurer personnellement et d'être en possession le jour de la course d'un PPS (Parcours de Prévention Santé) datant de moins de 3 mois au jour de la course .

Classement à l'arrivée :

Il sera établi pour les courses :

- Un classement général
- Un classement par catégorie (féminin et masculin)
- Junior 18-19 ans (seulement sur le court) nés en 2004 et 2005
- Espoir 20-22 ans nés entre 2001 et 2003
- Senior 23-39 ans nés entre 1989 et 2000
- Master

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1988 - 1984
	M1	1983 - 1979
	M2	1978 - 1974
	M3	1973 - 1969
	M4	1968 - 1964
	M5	1963 - 1959

	M6	1958 - 1954
	M7	1953 - 1949
	M8	1948 - 1944
	M9	1943 - 1939
	M10	1938 et avant

-

Le classement pourra être envoyé sur demande à tout participant par mail .

Récompenses :

Elles seront remises où se déroulera le repas (environ une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Des coupes ou lots seront remis pour la course :

- Aux 3 premiers coureurs du classement général femmes et hommes
- Au premier de chaque catégorie (hors 3 premiers du scratch).

Un coureur ne peut être récompensé 2 fois.

Divers :

Sur les rares portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.

La course sera sécurisée de 8h00 à 15h00, passé ce délai vous ne serez plus couvert par l'assurance de l'organisation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications nécessaires à ce règlement, celles-ci seront portées à la connaissance de tous les participants avant le départ.

Acceptation du règlement :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Droit à l'image :

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou

dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

J'autorise expressément l'organisateur à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'événement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion du Trail Nocturne des Abeilles tous supports (brochure, site internet, projection publique, reportage télévisé...) pour la durée de 30 ans dans le monde entier.

Droit à la Protection des Données Personnelles :

En application du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale à Team Rimplas - 2 rue des Héros de la Libération 06450 Roquebillière ou par courriel : infos@trail-de-rimplas.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celui-ci répond à une obligation légale.

Informations :

Site : www.trail-de-rimplas.fr
Page facebook : trail de rimplas
Organisateur : PANCHIERI Yoann tél 06.19.2638.20
Contact : infos@trail-de-rimplas.fr